



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 avril 2022

N° : 2022-61
OBJET : Convention financière avec Woodstower - Edition 2022

Date de la convocation : **Mardi 05 avril 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote	: 54,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 18,5
	Votant-e-s : 21	en droits de vote	: 73

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5
	M. BENZEGHIBA	5
	Mme Creuze	5 + 5
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 2
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Chapuis à M.Vieira
M.Benzeghiba à Mme. Reveyrand
Mme Pommaz à M.Gaitet
M.Barge à M.Quiniou

Madame la Présidente expose,

Une convention de partenariat triennale 2020-2022 entre l'association Woodstower et le Symalim a été approuvée lors du Comité Syndical du 17 décembre 2019, fixant les objectifs et engagements réciproques, sans engagement de financement du Symalim.

Suite aux présentations faites à la commission éco-citoyenneté du 18 janvier 2022 et au Bureau syndical du 18 mars 2022, il est proposé, d'accorder une subvention au festival Woodstower 2022 à même hauteur que les années précédentes, soit 80 000 € (quatre-vingt mille euros).

La subvention sera donc versée pour l'année 2022 en une fois à la notification de la convention.

La dépense, inscrite au budget du Symalim 2022, sera imputée sur les crédits de fonctionnement.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à la majorité,
Le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** de subventionner le festival Woodstower 2022 à hauteur de 80 000 € (quatre-vingt mille euros).
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention telle qu'annexée et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que cette dépense sera imputée sur la section de fonctionnement du Budget principal du SYMALIM-chapitre 65 - article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

